



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 décembre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens

Félicitations

- 10.04** Féliciter les athlètes laSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior de patinage de vitesse qui s'est tenu du 10 au 12 novembre 2023 à Calgary en Alberta.
- 10.05** Féliciter les athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique qui s'est tenu du 27 au 31 juillet 2023.

Condoléances

- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Michel Kaigle à la suite de son décès.
- 10.07** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Line Dessureault à la suite de son décès.

10.08 Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Laval Parent à la suite de son décès.

10.09 Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Joséphine Beauvais à la suite de son décès.

Procès-verbal

10.10 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2023 à 19h.

10.11 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2023.
1236152008

15 – Déclaration / Proclamation

15.00 Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
1232484025

20 – Affaires contractuelles

Appel d'offres public

20.01 Octroyer le contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion déléguée du Complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures au coût de 3 579 418 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19918.
1236673004

20.02 Octroyer le contrat à la firme 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc) pour effectuer le traçage et l'entretien de sentiers de ski de fond dans le cadre du Projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, au montant de 160 586,73 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20158.
1238797003

Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

20.03 Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687 au montant de 313 709,29 \$ taxes incluses pour l'année 2024.
1237151046

20.04 Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour les travaux d'abattage d'arbres dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686 au montant de 120 886,55 \$ taxes incluses pour l'année 2024.

1237151045

20.05 Amender la résolution CA22 20 0134 afin d'augmenter les incidences de 126 000 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Albert-Perras (Lot 1) en contrepartie de la diminution des sommes qui n'ont pas été utilisées au programme PRVPL (2019-2022), ce qui augmente la dépense totale du projet de 770 756 \$ taxes incluses à 896 756 \$ taxes incluses.

1237151047

20.06 Entériner une dépense additionnelle de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19186 accordé à Entreprise T.R.A. (2011) inc., majorant ainsi le montant du lot A de 223 167,34 \$ à 238 167,34 \$ taxes incluses.

1237151049

Entente

20.07 Autoriser la signature d'ententes avec Bell Canada Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

1237151026

20.08 Autoriser la signature d'ententes avec Vidéotron afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

1237151028

Subvention - Contribution financière

20.09 Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

1234629018

20.10 Accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence « *Le paysage de la photographie* » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1234629019

20.11 Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) de patinage de vitesse à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023.

1237817026

20.12 Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023.

1237817025

20.13 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club de Rugby Les Wanderers dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'achat de nouveaux équipements en lien avec le développement de la clientèle jeunesse (15-17 ans) en 2024.

1237817027

20.14 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les Kilomètres LaSalle (volet jeunesse) dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour le développement d'un nouveau programme de courte distance durant les sessions d'automne et de printemps pour les jeunes âgés entre 9 et 14 ans.

1237817028

20.15 Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal au coût de 200 \$.

1232484032

20.16 Amender la résolution CA23 20 0368 afin de corriger le nom de l'organisme Centre multiculturel de ressources de Lasalle.

1238420003

Subvention - Soutien financier avec convention

20.17 Accorder une contribution financière de 16 380 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2023-2024 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et autoriser la signature de la convention prévue à cet effet.

1234629012

20.18 Accorder une contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2023 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

1234629020

30 – Administration et finances

Administration - Accord de principe / Mandat régulier

- 30.01** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

1237151044

Administration - Nomination de membres

- 30.02** Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024.

1232484020

Déclaration / Événement / Proclamation

- 30.03** Entériner la décision d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1^{er} au 21 décembre 2023, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, au centre communautaire et culturel Henri-Lemieux et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2023 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

1238420002

Reddition de comptes

- 30.04** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2023.

1233035014

40 – Réglementation

Règlement - Avis de motion – Dépôt et présentation

- 40.01** Avis de motion du règlement de tarification LAS-0161
- 40.02** Dépôt et présentation du règlement de tarification LAS-0161
- 40.03** Avis de motion du règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060.

40.04 Dépôt et présentation du Règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060.

40.05 *****

40.06 *****

Urbanisme - Autre sujet

40.07 Autoriser le transfert de compétence vers l'arrondissement de LaSalle du lot de la Ville de Montréal numéro 1 079 572 du cadastre du Québec, utilisé à des fins de stationnement, afin de le convertir à des fins de parc.

1239255037

Règlement - Circulation / Stationnement

40.08 Autoriser une zone de stationnement interdit de 5 mètres devant le 2201, rue Léger dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151040

40.09 Autoriser l'installation de prescriptions de stationnement et d'arrêts obligatoires sur l'avenue des Rapides entre la 40^e avenue et le boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151042

40.10 Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Beauchamps dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151048

40.11 Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue John-F.-Kennedy dans l'arrondissement de LaSalle.

1237151041

Urbanisme - Autre sujet

40.12 Regrouper les projets soumis aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables.

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

40.13 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 1537, rue Perras (lot 1 725 541).

1236152004

40.14 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9175, rue Centrale (lot 1 725 096).

1236152005

40.15 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de transformer le bâtiment principal situé au 310-312 A, 9e avenue (lot 1 077 505).

1236152006

40.16 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de transformer le bâtiment principal situé au 289, 5e avenue (1 078 844).

1236152006

Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

40.17 Adopter la planification détaillée de l'aire TOD LaS-O, tel que requis par la convention de financement intervenue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain.

1236152003

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1236456012

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nommer le gymnase du Centre récréatif et communautaire de LaSalle « gymnase Arthur-Reeves »

1233680004

70 – Autres sujets

Correspondance

70.01 Déposer la pétition de résidents visant l'amélioration des infrastructures du parc Martineau dans l'arrondissement de LaSalle.

1232484031

Levée de la séance

70.02 Levée de la séance



Dossier # : 1237817026

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes LaSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) de patinage de vitesse à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023. |

D'accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes LaSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) qui a eu lieu du 10 au 12 novembre 2023 à Calgary en Alberta;
D'autoriser une contribution financière totale de 1 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817026

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes LaSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) de patinage de vitesse à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club de patinage de vitesse Montréal Gadbois, a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour deux athlètes laSallois, dans le cadre de sa participation au Championnat canadien de patinage de vitesse, qui s'est tenue à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023.

Le Championnat canadien de patinage de vitesse à Calgary était sanctionné par la fédération Patinage de vitesse Canada (PVC).

Les athlètes participant à cette compétition canadienne étaient âgés de 14-15 ans et provenaient des différentes provinces canadiennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Championnat canadien Néo-Junior pour les 14-15 ans, s'est déroulé à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023.

Ci-dessous les résultats des performances des deux athlètes.

Omar Zoubir:

Omar a décroché la médaille d'or en remportant le titre de Champion canadien dans la catégorie des 14-15 ans Néo-Junior.

Ali Zoubir:

Ali a gagné la médaille d'argent dans la catégorie du 1000 mètres.

Les frères Zoubir ont uni leurs efforts et ont terminé deuxièmes au relais.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, les athlètes sont éligibles à recevoir un montant de 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'un groupe de deux à cinq personnes à un événement canadien zone 2. »

Pour participer à cet événement, les athlètes ont dépensé une somme totale de 3 100 \$ (total pour les deux athlètes).

JUSTIFICATION

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui rencontrent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour Omar Zoubir et Ali Zoubir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 000 \$ (500 \$ par athlète) provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Omar Zoubir: 500 \$

Ali Zoubir: 500 \$

Total: 1 000 \$

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement national, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement en lien avec la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1237817025

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023. |

D'accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme qui s'est tenu en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023;
D'autoriser une contribution financière totale de 1 000 \$ incluant toutes les taxes applicables;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817025

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club d'athlétisme de LaSalle, a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour deux athlètes laSalloises, dans le cadre de sa participation au Championnat canadien d'athlétisme, qui s'est tenue en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023.

Le Championnat canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique était sanctionné par la Fédération Athlétisme Canada.

Les athlètes participants à cette compétition canadienne provenaient des différentes provinces canadiennes.

L'athlète Makesha Walker a participé à des épreuves, soit le saut en longueur et le 100 mètres dans la catégorie "femme sénior".

L'athlète Efe Latham a participé à l'épreuve du lancé du marteau dans la catégorie "femme sénior".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le championnat canadien s'est déroulé du 27 au 31 juillet 2023 en Colombie-Britannique. Ci-dessous les résultats des deux athlètes dans leurs disciplines respectives:

Makesha Walker:

Elle a participé à deux épreuves: le 100 mètres et le saut en longueur, dans la catégorie "femme sénior".

Au 100 mètres, elle s'est qualifiée pour la ronde des qualifications en terminant 5e (sur un total de 26 athlètes) avec un temps de 12 secondes et 5 centièmes.

Au saut en longueur, elle s'est qualifiée pour la finale en terminant 6e (sur un total de 20 athlètes) en ronde de qualification avec un saut de 5, 61 mètre, puis elle a terminée 19e en finale avec un saut de 4 mètres 83.

Efe Latham:

Elle a participé au concours du lancé du marteau, dans la catégorie "femme sénior".

Elle s'est qualifiée pour la finale en terminant 1ère (sur un total de 4 participants) en ronde de pré-qualification avec un lancé de 51 mètres 45 (nouveau record personnel), puis elle a terminé 12e en finale avec un lancé de 49,75 mètres.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, les athlètes sont éligibles à recevoir un montant de 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'un groupe de deux à cinq personnes à un événement canadien zone 2. »

Pour participer à cet événement, les athlètes ont dépensé une somme totale de 2 955,12 \$ (total pour les deux athlètes).

JUSTIFICATION

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui rencontrent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour les athlètes Efe Latham et Makesha Walker.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 000 \$ (500 \$ par athlète) provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Efe Latham: 500 \$

Makesha Walker: 500 \$

Total: 1 000 \$

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement national, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement en lien avec la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1236152008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2023. |

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:22

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236152008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2023.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-12-01



Dossier # : 1232484025

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement suivants en conformité avec les articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Mme Josée Troilo
Mme Daniela Romano
M. Benoit Auger
M. Michel Noel

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-12-06 11:54

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484025

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0479 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement
CA22 20 0425 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

DESCRIPTION

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :

Mme Josée Troilo
Mme Daniela Romano
M. Benoit Auger
M. Michel Noel

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-12-05



Dossier # : 1236673004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer le contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion déléguée du Complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures au coût de 3 579 418,00 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19918. |

D'octroyer le contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion déléguée du Complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures au coût de 3 579 418,00 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19918; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:21

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236673004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer le contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion déléguée du Complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures au coût de 3 579 418,00 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19918. |

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat actuel pour la gestion du Complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures de l'arrondissement se termine le 31 décembre 2023.

Un appel d'offres a été publié le 14 août 2023 pour un service de gestion d'installations aquatiques dans l'arrondissement de LaSalle dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

Cinq (5) compagnies ont pris les documents et une (1) nous a soumis des prix.
L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 septembre 2023 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0555 (1186818088) adoptée le 10 décembre 2018 : Accorder un contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

CA13 20 0536 (1133413081) adoptée le 30 septembre 2013 : D'attribuer au Groupe Sodem inc. le contrat pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 930 482,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 (appel d'offres public no 13-13005).

CA08 20 00710 adoptée le 1er décembre 2008 : D'octroyer le contrat de service Gestion des équipements loisirs - piscines à Sogep pour une période de cinq ans, conformément au cahier des charges.
Le devis pour la gestion des installations aquatiques propose un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit 2019, 2020 et 2021. Ce contrat pourra être prolongé par période d'un an pour un maximum de deux prolongations selon l'article 4 des clauses administratives particulières du devis.

DESCRIPTION

Le devis pour la gestion des installations aquatiques propose un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit les années 2024, 2025 et 2026. Deux années d'options d'une année chacune sont prévues à l'article 4 des clauses administratives

particulières du devis. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent à l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.
 À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'évaluation effectuée par le comité de sélection, il est recommandé d'octroyer le contrat au Groupe Sodem Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gestion des installations aquatiques, au montant de 3 579 418,00 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement une firme a déposé une offre. La firme est conforme et répond aux exigences du cahier des charges.
 Ce contrat est nécessaire afin de maintenir l'offre d'activités aquatiques dans l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

| Années | Description de la section | nb mois | Mensualité | Montant total (avant taxes) | Clefs comptables: |
|--------|---------------------------|---------|----------------------|-----------------------------|---|
| 2024 | Gestion déléguée Aquadôme | 12 | \$60 389,00 | \$724 668,00 | 301733-07153-54506-000000-015000-000000 |
| 2024 | Piscines extérieures (6) | 5 | \$62 114,00 | \$310 570,00 | 301731-07153-54506-000000-015010-000000 |
| 2024 | Soutien piscine Riverside | 5 | \$485,00 | \$2 425,00 | 301731-07153-54506-000000-015010-000000 |
| | | | Sommaire 2024 | \$1 037 663,00 | |
| 2025 | Gestion déléguée Aquadôme | 12 | \$60 389,00 | \$724 668,00 | 301733-07153-54506-000000-015000-000000 |
| 2025 | Piscines extérieures (6) | 5 | \$62 114,00 | \$310 570,00 | 301731-07153-54506-000000-015010-000000 |
| 2025 | Soutien piscine Riverside | 5 | \$500,00 | \$2 500,00 | 301731-07153-54506-000000-015010-000000 |
| | | | Sommaire 2025 | \$1 037 738,00 | |
| 2026 | Gestion déléguée Aquadôme | 12 | \$60 389,00 | \$724 668,00 | 301733-07153-54506-000000-015000-000000 |
| 2026 | Piscines extérieures (6) | 5 | \$62 114,00 | \$310 570,00 | 301731-07153-54506-000000-015010-000000 |
| 2026 | Soutien piscine Riverside | 5 | \$515,00 | \$2 575,00 | 301731-07153-54506-000000-015010-000000 |
| | | | Sommaire 2026 | \$1 037 813,00 | |
| | | | Total: | \$3 113 214,00 | |

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas octroyer le contrat empêcherait l'arrondissement d'offrir des installations aquatiques.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er janvier 2024

Fin du contrat : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le fournisseur visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Le fournisseur visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables.

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 29 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER

Le : 2023-11-14

Chef de division

Directeur Culture



Dossier # : 1238797003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat à la firme 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc) pour effectuer le traçage et l'entretien de sentiers de ski de fond dans le cadre du Projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, au montant de 160 586,73 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20158. |

D'accorder un contrat à la firme 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc) pour effectuer le traçage et l'entretien de sentiers de ski de fond dans le cadre du Projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, pour une somme de 160 586,73 \$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20159.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1238797003**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat à la firme 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc) pour effectuer le traçage et l'entretien de sentiers de ski de fond dans le cadre du Projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, au montant de 160 586,73 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 23-20158. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 novembre 2014, une motion a été adoptée par le conseil municipal demandant une programmation d'activités hivernales au canal de Lachine. Dans cette volonté, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a lancé un projet pilote à l'hiver 2015-2016, en collaboration avec Parcs Canada et les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun, de LaSalle et de Lachine.

Le projet pilote, réalisé par la Corporation du Pôle des Rapides, comprenait l'aménagement, le traçage et l'entretien d'une piste de ski de fond longeant le canal de Lachine, ayant son point d'amorce aux ponts Gauron et Lafleur et se terminant au Centre Gadbois. En parallèle, un sentier hivernal polyvalent (damage de la surface) était tracé, partant du même point d'amorce que la piste de ski et se terminant à l'Îlot Charlevoix. L'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Pôle des Rapides prévoyait également le soutien des opérations lors de l'événement Randonnée familiale du parc Angrignon.

Le projet pilote 2015-2016 fut apprécié par les utilisateurs. Conséquemment, sur recommandations du SDSS, les activités hivernales pour les saisons hivernales 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 se sont poursuivies avec un projet similaire d'aménagement de sentiers hivernaux de ski de fond du grand Sud-Ouest. Bien que les parcours ont connu quelques modifications au cours des saisons, de manière générale, le projet se définissait par trois sentiers de ski de fond et un sentier damé praticables sur près de 25 à 30 kilomètres. Aux infrastructures, s'ajoutaient des journées d'initiation aux activités hivernales. L'implication du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), de Parcs Canada et des arrondissements de Verdun, de LaSalle, de Lachine et du Sud-Ouest, a contribué au succès du projet.

Les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 se sont déroulées sans l'implication du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Le mandat fut repris entre les arrondissements participants. De plus, la saison 2022-2023 s'est déroulée sans l'implication de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le présent mandat, en collaboration avec les arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun, consiste à la mise en place du projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Le parcours de ski de fond est sensiblement identique à la saison dernière, excluant la portion dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ainsi les activités hivernales se poursuivront sur les sentiers de ski de fond la Riveraine, la Traverse et Ile des Sœurs, d'une longueur totale d'environ 25,6 kilomètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1215163001 (2215163001) : D'accorder un contrat à la firme Sogep inc. pour effectuer le traçage et l'entretien de sentiers de ski de fond dans le cadre du Projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour la saison 2021-2022, pour une somme de 32 653,82 \$, taxes incluses. – Demande d'appels d'offres sur invitation. D'accorder une dépense supplémentaire maximale de 7 495,16 \$, taxes incluses, pour des entretiens supplémentaires optionnels du sentier.

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet « Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest » pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, le mandat consiste à offrir les services suivants :

- effectuer le traçage simple et l'entretien du sentier de ski de fond la Riveraine, sur une longueur de 21,3 km, du sentier de ski de fond la Traverse, sur une longueur de 1,5 km et du sentier Ile des Sœurs sur une longueur de 2,3 km;
- assurer la communication nécessaire à la mise en place et au bon fonctionnement du projet, incluant notamment la signalisation sur le parcours des sentiers ainsi que la diffusion d'informations (site Web).

Calendrier prévu :

- Préparation de la signalisation - 15 novembre
- Traçage - 15 décembre au 3e dimanche de mars
- Rapport final - 15 avril
- Retrait de la signalisation - au plus tard le 30 avril

Ce projet a été estimé à 156 525 \$ (avant taxes).

Un appel d'offres public a été publié sur le SÉAO le 21 août 2023. Un délai de (30) trente jours a été accordé aux soumissionnaires. Trois fournisseurs ont déposé une offre lors de l'ouverture des soumissions le 19 septembre 2023, soit Techniparc, Sogep et Sno innovation. Toutes les soumissions étaient conformes et le fournisseur Techniparc est celui dont la soumission est la plus basse, soit 160 586,73 \$ (taxes incluses).

JUSTIFICATION

À la suite de l'ouverture des soumissions, il est recommandé d'octroyer le contrat à

Techniparc pour le mandat de 25 traçages par saison afin d'assurer une offre de service de sentiers de ski de fond aux citoyens. Ce fournisseur a démontré, de par sa soumission, son expertise dans le domaine. Le montant total des biens et services du fournisseur Techniparc (9032-2454 QUEBEC INC.) est de 160 586,73 \$, taxes incluses pour les saisons 2023-2026. Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement: Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population; et à l'orientation 2: Valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau en s'inscrivant dans l'axe 2.3 Favoriser la pratique d'activité libre et ludique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le paiement du contrat est assumé conjointement par les arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun. La répartition du financement des coûts annuels se traduit comme suit:

La répartition des coûts par saison entre arrondissements pour le traçage et l'entretien du sentier :

| Arrondissement | Quantité | Pourcentage | Montant total (Avant taxes) | Montant total (Avec taxes) |
|----------------|----------|-------------|-----------------------------|----------------------------|
| Lachine | 8.6 | 34 % | 12 152,54 \$ | 13 972,38 \$ |
| LaSalle | 8.6 | 34 % | 12 152,54 \$ | 13 972,38 \$ |
| Verdun | 8.4 | 33 % | 11 869,92 \$ | 13 647,44 \$ |

La répartition des coûts par saison entre arrondissements pour la signalisation :

| Arrondissement | Pourcentage | Montant total (Avant taxes) | Montant total (Avec taxes) |
|----------------|-------------|-----------------------------|----------------------------|
| Lachine | 33 % | 649,00 \$ | 746,19 \$ |
| LaSalle | 33 % | 649,00 \$ | 746,19 \$ |
| Verdun | 33 % | 649,00 \$ | 746,19 \$ |

La répartition des coûts par saison entre arrondissements pour les autres frais :

| Arrondissement | Pourcentage | Montant total (Avant taxes) | Montant total (Avec taxes) |
|----------------|-------------|-----------------------------|----------------------------|
| Lachine | 33 % | 400,00 \$ | 459,90 \$ |
| LaSalle | 33 % | 400,00 \$ | 459,90 \$ |
| Verdun | 33 % | 400,00 \$ | 459,90 \$ |

La répartition totale des coûts par saison entre arrondissements (pour chaque année de l'entente) :

| Arrondissement | Montant total (Avant taxes) | Montant total (Avec taxes) |
|----------------|-----------------------------|----------------------------|
| Lachine | 13 201,54 \$ | 15 178,47 \$ |
| LaSalle | 13 201,54 \$ | 15 178,47 \$ |
| Verdun | 12 918,92 \$ | 14 853,53 \$ |
| | 39 322,00 \$ | 45 210,47 \$ |

Les modalités de paiement annuel (taxes incluses) sont les suivantes :

- Un premier paiement de 30 % du montant total des honoraires à l'octroi du contrat;
- Un deuxième paiement de 55 % du montant total des honoraires le 30 janvier

annuellement;

- Un troisième paiement de 15 % du montant total des honoraires au dépôt du rapport final.

| Arrondissements | 1er paiement (30 %) | 2e paiement (55 %) | 3e paiement (15 %) | Total |
|-----------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Lachine | 4553,54 \$ | 8348,16 \$ | 2276,77 \$ | 15 178,47 \$ |
| LaSalle | 4553,54 \$ | 8348,16 \$ | 2276,77 \$ | 15 178,47 \$ |
| Verdun | 4456,06 \$ | 8169,44 \$ | 2228,03 \$ | 14 853,53 \$ |
| | | | | 45 210,47 \$ |

Par ailleurs, l'entente prévoit des contingences, soit la possibilité de demander 5 traçages supplémentaires durant chaque saison. Ces fonds ne seront pas engagés automatiquement. Cependant, si la situation nous oblige à ajouter des passages supplémentaires, la dépense sera déjà autorisée. Donc, la répartition du financement se fait comme suit :

La répartition des coûts annuels entre arrondissements pour 1 traçage optionnel :

| Arrondissement | Quantité | Pourcentage | Montant total (Avant taxes) | Montant total (Avec taxes) |
|----------------|----------|-------------|-----------------------------|----------------------------|
| Lachine | 8,6 km | 34 % | 491,98 \$ | 565,65 \$ |
| LaSalle | 8,6 km | 34 % | 491,98 \$ | 565,65 \$ |
| Verdun | 8,4 km | 33 % | 477,51 \$ | 549,02 \$ |
| | | | | 1680,33 \$ |

La répartition des coûts annuels entre arrondissements pour les 5 traçages optionnels :

| Arrondissement | Quantité | Pourcentage | Montant total (Avant taxes) | Montant total (Avec taxes) |
|----------------|----------|-------------|-----------------------------|----------------------------|
| Lachine | 8,6 km | 34 % | 2459,90 \$ | 2828,27 \$ |
| LaSalle | 8,6 km | 34 % | 2459,90 \$ | 2828,27 \$ |
| Verdun | 8,4 km | 33 % | 2387,55 \$ | 2745,09 \$ |
| | | | | 8401,63 \$ |

MONTRÉAL 2030

Les priorités 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier va permettre d'offrir aux citoyens du Grand Sud-Ouest un service qui favorisera l'attractivité et le rayonnement des trois arrondissements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Préparation signalisation - 15 novembre;
- Traçage - 15 décembre au 3e dimanche de mars;
- Rapport final - 15 avril;
- Retrait de la signalisation - au plus tard 30 avril.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le fournisseur visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Le fournisseur visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables.

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Erika Liliana AMADOR BONILLA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sport loisirs et développement
social



Dossier # : 1237151046

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687 au montant de 313 709,29 \$ taxes incluses pour l'année 2024. |

D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687 au montant de 313 709,29 \$ taxes incluses pour l'année 2024; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 09:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151046

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687 au montant de 313 709,29 \$ taxes incluses pour l'année 2024. |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance tandis qu'une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie. Les travaux sollicités seront exécutés principalement sur les arbres d'alignement de rues, mais aussi dans les parcs et les espaces verts sur l'ensemble du domaine public de l'arrondissement.

Le contrat initial de trois ans a été octroyé pour la période du 10 mai 2021 au 31 décembre 2023 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et la firme désiraient se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévues. L'arrondissement et la firme souhaitent exercer la première année d'option. La lettre d'exercice de la première année d'option est jointe au dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0174 (1216598002) - 3 mai 2021 - D'accorder un contrat de 898 759,58 \$, taxes incluses à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023. (appel d'offres public 21-18687)

DESCRIPTION

La majorité des travaux d'élagage à être exécutés entrent dans les catégories suivantes : élagage complet, rehaussement de cime, dégagement de structures et taille de formation.

JUSTIFICATION

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la première année d'option du contrat octroyé à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total associé à la première année d'option s'élève à 313 709,29 \$, incluant les taxes. Ceci représente une augmentation de 2 % conforme aux modalités administratives prévues au contrat.

Montant de 2024

| Montant avant taxes | Montant net | Montant taxes incluses |
|---------------------|---------------|------------------------|
| 272 850 \$ | 286 458,39 \$ | 313 709,39 \$ |

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

MONTRÉAL 2030

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent dès l'octroi du contrat, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-21

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1237151045

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'abattage d'arbres dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686 au montant de 120 886,55 \$ taxes incluses pour l'année 2024. |

D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux d'abattage d'arbres dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686 au montant de 120 886,55 \$ taxes incluses pour l'année 2024; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:09

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151045

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la première année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour les travaux d'abattage d'arbres dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686 au montant de 120 886,55 \$ taxes incluses pour l'année 2024. |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tout en permettant une saine gestion de la forêt urbaine. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance tandis qu'une proportion des travaux d'entretien ponctuels sont faits en régie. Les travaux sollicités seront exécutés sur les arbres d'alignement de rues, de parcs et d'espaces verts, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Le contrat initial de trois ans a été octroyé pour la période du 10 mai 2021 au 31 décembre 2023 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévus au contrat.

L'arrondissement et la firme souhaitent exercer la première année d'option. Voir la lettre de prolongation en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0179 (1216598003) - 3 mai 2021 - D'accorder un contrat à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, au montant de 346 419,68 \$, taxes incluses, pour le service d'abattage d'arbre forfaitaire et autres travaux arboricoles à taux horaire à l'arrondissement de LaSalle pour les années 2021, 2022 et 2023, appel d'offres public 21-18686.

DESCRIPTION

Les travaux sollicités seront exécutés sur les arbres d'alignement de rues, de parcs et d'espaces verts sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat, il est recommandé d'exercer la première année d'option du contrat octroyé à l'Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour les services

d'abattage d'arbres forfaitaire et autre travaux arboricoles à taux horaire pour l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle. Le montant total associé à la première année d'option s'élève à 120 886,55 \$, incluant les taxes. Ceci représente une augmentation de 2 % tel que prévu aux modalités administratives du contrat.

Montant 2024

| Montant avant taxes | Montant net | Montant taxes incluses |
|---------------------|---------------|------------------------|
| 105 141,60 \$ | 110 385,54 \$ | 120 886,55 \$ |

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

MONTRÉAL 2030

L'entretien des arbres contribue à la saine gestion de la forêt urbaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux s'échelonnent dès l'octroi du contrat, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-21

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1237151047

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender la résolution CA22 200134 afin d'augmenter les incidences de 126 000,00 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Albert-Perras (Lot 1) en contrepartie de la diminution des sommes qui n'ont pas été utilisées au programme PRVPL (2019-2022), ce qui augmente la dépense totale du projet de 770 756,00\$ taxes incluses à 896 756,00 \$ taxes incluses. |

Amender la résolution CA22 200134 afin d'augmenter les incidences de 126 000,00 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Albert-Perras (Lot 1) en contrepartie de la diminution des sommes qui n'ont pas été utilisées au programme PRVPL (2019-2022), majorant ainsi la dépense totale du projet de 770 756,00\$ taxes incluses à 896 756,00 \$ taxes incluses; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151047

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender la résolution CA22 200134 afin d'augmenter les incidences de 126 000,00 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Albert-Perras (Lot 1) en contrepartie de la diminution des sommes qui n'ont pas été utilisées au programme PRVPL (2019-2022), ce qui augmente la dépense totale du projet de 770 756,00\$ taxes incluses à 896 756,00 \$ taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat de 627 960,00 \$ à Les terrassements Multi-Paysages Inc. ainsi que des contingences de 62 796,00\$ et des incidences de 80 000\$ (dépenses totale de 770 756,00 \$) par la résolution CA22 200134 du 11 avril 2022 pour l'exécution des travaux d'aménagement du parcs Albert-Perras (Lot 1) dans le cadre de l'appel d'offres public 701244;
L'école L'orée-du-Parc a une classe pour personnes à mobilité réduite et a soumis une demande pour ajouter un revêtement synthétique afin de permettre l'accès au parc pour les usagers de chaises roulantes.

Afin de répondre à cette demande, les frais incidents initialement prévus au montant de 80 000 \$ seront majorés de 136 951,30\$ taxes incluses pour un total de 216 951,30 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200134 (1227151006) - Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages Inc., et Les Entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des parcs Albert-Perras (Lot 1) et Lionel-Boyer (Lot 2), respectivement dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale Lot 1: 770 756,00 \$ taxes incluses (contrat : 627 960,00 \$ + contingences: 62 796,00 \$ + incidences: 80 000,00 \$) – Dépense totale Lot 2 : 1 970 841,63 \$ taxes incluses (contrat : 1 682 583,29 \$ + contingences: 168 258,33 \$ + incidences: 120 000,01 \$) – Appel d'offres public n° 701244 - Contrat A.P. 22-1883 (8 et 7 soumissionnaires) et d'autoriser l'affectation de 1 800 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet du lot 2.

DESCRIPTION

Les travaux viseront à enlever la surface en fibre de bois existante de deux aires de jeux, soit l'aire pour balançoire et l'aire de jeux pour 5-12 ans afin de les rendre plus facilement accessibles pour les chaises roulantes. Un revêtement synthétique adéquat sera installé à la place du revêtement en fibre de bois.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de l'augmentation des frais incidents au montant de 126 000 \$ taxes incluses pour le Parc Albert Perras est assumé par les budgets non utilisés dans le programme PRVPL 2019-2022 en provenance des projets ci-dessous (voir le détail dans la pièce jointe du dossier) :

Projet PRVPL Montant TTI

Projet 183300 - LaSalle - Parc riverain - SP - FNX-Inov - A/O no. 640277 (dossier gdd 1207151016) 24 570,43 \$

Projet 187776 Parc riverain - Aménag. halte pour cyclistes - Les entreprises Ventec Inc. (dossier gdd 1217151028) 99 929,24 \$

Projet 184326 - Parc riverain Aménagement halte SP Solmatech (dossier gdd 2207151010) 1 500,33 \$

Total budget à transférer vers le projet 190719 Parc Albert-Perras - Travaux de réaménagement - Incidences 126 000,00 \$

À la suite du transfert de 126 000 \$ taxes incluses, la dépense totale du projet 190719 - Parcs Albert Perras - Travaux de réaménagement - Terrassements Multi-Pays est majoré du montant initial de 770 756,00 \$ taxes incluses à 896 756,00 \$ taxes incluses.

| Projet Parc Albert Perras | Gdd initial # 1227151006 | Tranfert montants non utilisés programme PRVPL (2019-2022) | montant TTI |
|---------------------------|-----------------------------|--|------------------------------------|
| | | | Total projet Parc Albert Perras |
| Contrat | 627 960,00 \$ | | 627 960,00 \$ |
| Contingences | 62 796,00 \$ | | 62 796,00 \$ |
| Incidences | 80 000,00 \$ | 126 000,00 \$ | 206 000,00 \$ |
| Total | 770 756,00 \$ | 126 000,00 \$ | 896 756,00 \$ |

Le montant additionnel de 126 000 \$ taxes incluses, ou 115 054,79 \$ net de ristournes sera financé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux au moyen du règlement d'emprunt de compétence locale no. 19-014.

Le budget net de ristournes requis de 115 054,79 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

| Projet investi | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | Total |
|--|------|---------|------|------|--------|
| 34375 Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux | - \$ | -115 \$ | - \$ | - \$ | 115 \$ |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Alexis ARCHAMBAULT, 27 novembre 2023
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 27 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-24



Dossier # : 1237151049

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense additionnelle de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19186 accordé à Entreprise T.R.A. (2011) inc., majorant ainsi le montant du lot A de 223 167,34 \$ à 238 167,34 \$ taxes incluses. |

D'entériner une dépense additionnelle de 15 000 \$ taxes incluses au contrat accordé à Entreprise T.R.A. (2011) inc., pour le lot A, pour effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022 dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19186, majorant ainsi le montant du lot A de 223 167,34 \$ à 238 167,34 \$ taxes incluses; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 09:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151049

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense additionnelle de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19186 accordé à Entreprise T.R.A. (2011) inc., majorant ainsi le montant du lot A de 223 167,34 \$ à 238 167,34 \$ taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle doit effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22200102 - 4 avril 2022 – GDD1227151009 - Entreprises T.R.A. Inc.(Lot A) 223 167,34 \$ et Les revêtements Scelltech Inc. (Lot B) 84 647,47 \$ pour des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle (22-19186)

DESCRIPTION

Des contingences sont requises pour l'année 2022 afin de répondre à une variation de quantité due aux nouveaux marquages ajoutés dans les dernières années dans l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La dépense du contrat pour le lot A augmentera d'un montant de 15 000,00 \$. L'écart représente une augmentation de 6,7 % de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle totale de 15 000 \$ taxes incluses proviendra du budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-29



Dossier # : 1237151026

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature d'ententes avec Bell Canada Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente. |

D'Autoriser la signature d'ententes avec Bell Canada Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard; et
De mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-10-27 12:42

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151026

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature d'ententes avec Bell Canada Québec afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente. |

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, demande à Bell Canada Québec les services nécessaires pour la conception finale du projet et la réalisation des travaux pour le déplacement de lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e avenue inclusivement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0208 - 6 mai 2019 (1197151018) - D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard dans l'arrondissement de LaSalle. De mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle pour signer cette entente.

DESCRIPTION

La ligne électrique aérienne et de nombreux autres services dont Bell Canada Québec sont actuellement situés sur les deux cotés de la rue Édouard en avant lot. L'objectif du projet est la relocalisation de ces services et la ligne électrique dans les ruelles en arrière-lot afin de libérer l'espace et installer de nouveaux lampadaires décoratifs sur la rue Édouard.

JUSTIFICATION

Le mandat inclus dans l'entente comprend tous les services, tels que l'ingénierie des nouvelles lignes, les validations sur le terrain, les rencontres de coordination requises entre les intervenants et tout travaux nécessaires afin d'exécuter le déplacement des lignes. La zone des travaux est située de part et d'autre de la rue Édouard, entre la rue Lacharité et la 8^e avenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente permettra de réaliser les services d'ingénierie et les travaux nécessaires pour le déplacement des lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e Avenue inclusivement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des ententes: septembre 2023
Travaux: Automne 2023 à 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-10-25



Dossier # : 1237151028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature d'ententes avec Vidéotron afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente. |

D.autoriser la signature d'ententes avec Vidéotron afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard; et De mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-06 11:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature d'ententes avec Vidéotron afin de réaliser la conception finale et la construction du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette entente. |

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, demande à Vidéotron les services nécessaires pour la conception finale du projet et la réalisation des travaux pour le déplacement de lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e avenue inclusivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0208 - 6 mai 2019 (1197151018) - D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin de réaliser la conception du projet de déplacement des lignes électriques situées sur la rue Édouard dans l'arrondissement de LaSalle. De mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle pour signer cette entente.

DESCRIPTION

La ligne électrique aérienne et de nombreux autres services dont Vidéotron sont actuellement situés sur les deux cotés de la rue Édouard en avant lot. L'objectif du projet est la relocalisation de ces services et la ligne électrique dans les ruelles en arrière-lot afin de libérer l'espace et installer de nouveaux lampadaires décoratifs sur la rue Édouard.

JUSTIFICATION

Le mandat inclus dans l'entente comprend tous les services, tels que l'ingénierie des nouvelles lignes, les validations sur le terrain, les rencontres de coordination requises entre les intervenants et tout travaux nécessaires afin d'exécuter le déplacement des lignes. La zone des travaux est située de part et d'autre de la rue Édouard, entre la rue Lacharité et la 8^e avenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente permettra de réaliser les services d'ingénierie et les travaux nécessaires pour le déplacement des lignes électriques aériennes longeant la rue Édouard sur un kilomètre à partir de la rue Lacharité jusqu'à la 8^e avenue inclusivement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des ententes: septembre 2023
Travaux: Automne 2023 à 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-24



Dossier # : 1234629018

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle. |

D'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-06 11:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629018

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la pandémie et en raison de l'inflation, l'organisme Moisson Montréal est confronté à une hausse fulgurante de la demande alimentaire. Les organismes de LaSalle distribuant des denrées alimentaires ont besoin du soutien de Moisson Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0466 (dossier 1224629009) : Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

CA20 20 0368 (dossier 1207551019) : Accorder une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

CA20 20 0182 (dossier 1202365007) : Approuver la contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

CA 19 20 0457 (dossier 1194629028) : Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

DESCRIPTION

Contribution financière de 5 000 \$ à Moisson Montréal qui approvisionne les banques alimentaires qui desservent les citoyens de LaSalle.

JUSTIFICATION

La distribution d'aliments par Moisson Montréal est essentielle aux organismes de LaSalle afin que ceux-ci poursuivent leur aide alimentaire. L'enjeu de la sécurité alimentaire est une priorité pour le milieu communautaire puisque la demande est grandissante.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 5 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes communautaires ne seraient pas approvisionnés par Moisson Montréal, il leur sera plus difficile de subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables de l'arrondissement de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-20

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1234629019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : Le paysage de la photographie, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle |

D'accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence *Le paysage de la photographie* dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : Le paysage de la photographie, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Club photo LaSalle réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

Club photo LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$ pour soutenir la présentation de la conférence *La technique du color grading en post-production* du Club photo LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0112 (1237769002) 3 avril 2023 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : Le paysage de la photographie, dans le cadre du programme de Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CA17 20 0614 (1175986010) 23 novembre 2017: Accorder une contribution financière de 150 \$ au Club photo LaSalle pour la présentation d'une conférence à la mairie d'arrondissement dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

DESCRIPTION

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle prévoit un soutien financier dans le domaine des arts (article 6.2). La présente demande vise plus spécifiquement l'article 6.2.7 - Soutien à la présentation de conférences.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$ pour soutenir la présentation d'une conférence du Club photo LaSalle. Le coût total est de 250 \$.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 150 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

11 Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique|

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-11-22



Dossier # : 1237817026

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes LaSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) de patinage de vitesse à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023. |

D'accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes LaSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) qui a eu lieu du 10 au 12 novembre 2023 à Calgary en Alberta;
D'autoriser une contribution financière totale de 1 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817026

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes LaSallois Omar Zoubir et Ali Zoubir pour leur participation au Championnat Canadien Néo-Junior (14-15 ans) de patinage de vitesse à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club de patinage de vitesse Montréal Gadbois, a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour deux athlètes laSallois, dans le cadre de sa participation au Championnat canadien de patinage de vitesse, qui s'est tenue à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023.

Le Championnat canadien de patinage de vitesse à Calgary était sanctionné par la fédération Patinage de vitesse Canada (PVC).

Les athlètes participant à cette compétition canadienne étaient âgés de 14-15 ans et provenaient des différentes provinces canadiennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Championnat canadien Néo-Junior pour les 14-15 ans, s'est déroulé à Calgary en Alberta du 10 au 12 novembre 2023.

Ci-dessous les résultats des performances des deux athlètes.

Omar Zoubir:

Omar a décroché la médaille d'or en remportant le titre de Champion canadien dans la catégorie des 14-15 ans Néo-Junior.

Ali Zoubir:

Ali a gagné la médaille d'argent dans la catégorie du 1000 mètres.

Les frères Zoubir ont uni leurs efforts et ont terminé deuxièmes au relais.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, les athlètes sont éligibles à recevoir un montant de 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'un groupe de deux à cinq personnes à un événement canadien zone 2. »

Pour participer à cet événement, les athlètes ont dépensé une somme totale de 3 100 \$ (total pour les deux athlètes).

JUSTIFICATION

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui rencontrent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour Omar Zoubir et Ali Zoubir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 000 \$ (500 \$ par athlète) provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Omar Zoubir: 500 \$

Ali Zoubir: 500 \$

Total: 1 000 \$

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement national, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement en lien avec la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1237817025

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023. |

D'accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme qui s'est tenu en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023;
D'autoriser une contribution financière totale de 1 000 \$ incluant toutes les taxes applicables;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817025

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ chacun aux athlètes laSalloises Efe Latham et Makesha Walker pour leur participation au Championnat Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club d'athlétisme de LaSalle, a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour deux athlètes laSalloises, dans le cadre de sa participation au Championnat canadien d'athlétisme, qui s'est tenue en Colombie-Britannique du 27 au 31 juillet 2023.

Le Championnat canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique était sanctionné par la Fédération Athlétisme Canada.

Les athlètes participants à cette compétition canadienne provenaient des différentes provinces canadiennes.

L'athlète Makesha Walker a participé à des épreuves, soit le saut en longueur et le 100 mètres dans la catégorie "femme sénior".

L'athlète Efe Latham a participé à l'épreuve du lancé du marteau dans la catégorie "femme sénior".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le championnat canadien s'est déroulé du 27 au 31 juillet 2023 en Colombie-Britannique. Ci-dessous les résultats des deux athlètes dans leurs disciplines respectives:

Makesha Walker:

Elle a participé à deux épreuves: le 100 mètres et le saut en longueur, dans la catégorie "femme sénior".

Au 100 mètres, elle s'est qualifiée pour la ronde des qualifications en terminant 5e (sur un total de 26 athlètes) avec un temps de 12 secondes et 5 centièmes.

Au saut en longueur, elle s'est qualifiée pour la finale en terminant 6e (sur un total de 20 athlètes) en ronde de qualification avec un saut de 5, 61 mètre, puis elle a terminée 19e en finale avec un saut de 4 mètres 83.

Efe Latham:

Elle a participé au concours du lancé du marteau, dans la catégorie "femme sénior".

Elle s'est qualifiée pour la finale en terminant 1ère (sur un total de 4 participants) en ronde de pré-qualification avec un lancé de 51 mètres 45 (nouveau record personnel), puis elle a terminé 12e en finale avec un lancé de 49,75 mètres.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, les athlètes sont éligibles à recevoir un montant de 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'un groupe de deux à cinq personnes à un événement canadien zone 2. »

Pour participer à cet événement, les athlètes ont dépensé une somme totale de 2 955,12 \$ (total pour les deux athlètes).

JUSTIFICATION

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui rencontrent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour les athlètes Efe Latham et Makesha Walker.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 000 \$ (500 \$ par athlète) provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Efe Latham: 500 \$

Makesha Walker: 500 \$

Total: 1 000 \$

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement national, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement en lien avec la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1237817027

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club de Rugby Les Wanderers dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'achat de nouveaux équipements en lien avec le développement de la clientèle jeunesse (15-17 ans) en 2024. |

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club de Rugby Les Wanderers dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'achat de nouveaux équipements en lien avec le développement de la clientèle jeunesse (15-17 ans) en 2024; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 07:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1237817027**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club de Rugby Les Wanderers dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'achat de nouveaux équipements en lien avec le développement de la clientèle jeunesse (15-17 ans) en 2024. |

CONTENU

CONTEXTE

Établi à Montréal depuis 1957, le Club de Rugby Les Wanderers s'est répandu dans le Sud-Ouest et LaSalle dans les dernières années.
 Le Club de Rugby Les Wanderers est un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement LaSalle depuis l'année 2022.

Le Club a connu beaucoup de succès dans les dernières années et est présentement en pleine croissance.

Au début, la clientèle du club était majoritairement des hommes et des femmes, mais en 2024, les administrateurs et entraîneurs souhaitent développer davantage la clientèle jeunesse (15 ans et moins).

Pour ce faire, le club a pour objectif de collaborer conjointement avec l'arrondissement, les écoles secondaires et le cégep André-Laurendeau pour créer des partenariats afin de développer des ateliers techniques de Rugby pour tous.

L'augmentation du nombre d'activités du club nécessite l'achat d'équipements supplémentaires pour offrir des entraînements de qualité à la clientèle jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le club souhaite faire découvrir le sport du rugby aux jeunes LaSallois de 15 ans et moins, en organisant des ateliers techniques dans les écoles secondaires et au cégep André-Laurendeau.

Pour atteindre son objectif, le club devra faire l'achat de bloqueurs résistant à l'eau.

Pour la clientèle jeunesse de 15 à 17 ans, le club utilise le même matériel que pour les adultes.

L'organisme a fait des recherches de coûts auprès de deux fournisseurs (Gilbert Canada) et Sport-Inter et a obtenu des soumissions.

JUSTIFICATION

L'arrondissement reconnaît l'importance de bouger chez les jeunes et les encourage à avoir de saines habitudes de vie.

L'initiation de plusieurs adolescents au rugby permettra au Wanderers d'assurer la croissance du club et sa pérennité en plus de promouvoir ce sport peu connu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme Le Club de Rugby Les Wanderers a déposé une demande de soutien financier de 2 000 \$ à l'arrondissement dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Cette dépense provient du budget de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement conformément à l'article 5.4.2 du programme nouveau projet de la Politique de reconnaissance et de soutien de LaSalle.

L'équipe des sports et loisirs a analysé cette demande de soutien en lien avec notre programme pour les nouveaux projets et le dossier est admissible puisqu'il répond aux critères. Il est toutefois recommandé de verser un montant de 1 000 \$ plutôt que 2 000 \$.

Cette contribution financière pourra servir à l'achat de 8 à 10 bloqueurs pour adulte résistant à l'eau (248,95 \$/unité), qui est nécessaire au développement des ateliers de rugby dans les écoles pour la clientèle jeunesse.

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

La dépense de l'arrondissement sera de 1 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 de part la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'arrondissement, l'organisme ne sera pas en mesure d'acheter tous les équipements dont il a besoin pour offrir un entraînement optimal et de qualité aux jeunes LaSallois.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement en lien avec la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1237817028

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les Kilomètres LaSalle (volet jeunesse) dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour le développement d'un nouveau programme de courte distance durant les sessions d'automne et de printemps, pour les jeunes âgés entre 9 et 14 ans. |

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les Kilomètres LaSalle (volet jeunesse) dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour le développement d'un nouveau programme de courte distance durant les sessions d'automne et de printemps, pour les jeunes âgés entre 9 et 14 ans. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 07:52

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les Kilomâîtres LaSalle (volet jeunesse) dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour le développement d'un nouveau programme de courte distance durant les sessions d'automne et de printemps, pour les jeunes âgés entre 9 et 14 ans. |

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Kilomaitres LaSalle est un organisme à but non lucratif divisé en deux volets, soit la course et la marche à pied pour la clientèle adulte et l'athlétisme pour la clientèle jeunesse.

À l'automne 2023, la responsable du volet jeunesse (athlétisme) a créé un nouveau programme d'entraînement "programme de courte distance".

Le nouveau programme est offert aux jeunes âgés de 9 à 14 ans et sera offert chaque année à la session d'automne et de printemps.

Le programme comprend deux volets, soit des sessions d'entraînements hebdomadaires de courses à pied et la participation à des compétitions de Cross-Country.

L'objectif du programme est de préparer la relève, en formant de jeunes athlètes à devenir des entraîneurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le programme de courte distance ayant pour objectif de former la relève au niveau des entraîneurs se divise en deux volets.

Le premier volet fait référence aux entraînements individuels de courses à pied.

Tout au long de la session, les athlètes apprendront les différentes techniques de course axées sur la vitesse, l'endurance, la respiration et les stratégies de courses.

Le deuxième volet est la participation à des compétitions de Cross-Country.

À l'automne 2023, les athlètes ont eu la chance de participer au cross-country de l'Île-

Bizard.

JUSTIFICATION

L'arrondissement reconnaît l'importance de bouger chez les jeunes et les encourage à avoir de saines habitudes de vie.

Le nouveau programme d'entraînement permettra aux athlètes de développer un sentiment d'appartenance en plus d'être bénéfique pour leur santé physique.

Le programme permettra d'identifier les jeunes athlètes talentueux ayant le potentiel de devenir entraîneur.

Les athlètes développeront leurs habiletés, pour devenir entraîneur.

Cette activité encourage le travail d'équipe, la discipline et le dépassement de soi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme Les Kilomètres LaSalle a déposé une demande non récurrente de soutien financier de 2 000 \$ à l'arrondissement dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Cette dépense provient du budget de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement conformément à l'article 5.4.2 du programme nouveau projet de la Politique de reconnaissance et de soutien de LaSalle.

L'équipe des sports et loisirs a analysé cette demande de soutien en lien avec notre programme pour les nouveaux projets et le dossier est admissible puisqu'il répond aux critères. Il est toutefois recommandé de verser un montant de 1 000 \$ plutôt que 2 000 \$.

:

Cette contribution financière pourra servir aux diverses dépenses du projet:

- 1. Dépenses pour les entraîneurs:** 870 \$
- 2. Promotion et marketing:** 500 \$
- 3. Dépenses administratives:** 220 \$
- 4. Imprévus:** 250 \$

Total: 1 840 \$

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

La dépense pour l'arrondissement sera de 1 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 de part la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact présentement en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-12-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1232484032

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal au coût de 200 \$. |

D'autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal au coût de 200 \$

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-12-05 08:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484032**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal au coût de 200 \$. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le cabinet a autorisé l'achat d'une publicité consistant a publier la mosaïque des élus dans le calendrier de la communauté grecque au coût de 200 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0107 - (1232484007) : Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. - tournoi de golf-bénéfice

DESCRIPTION

La communauté Grecque Orthodoxe du S / O de Montréal, Saint Dionysios est une petite communauté dynamique qui en dehors de la religion, participe de façon philanthropique à la vie culturelle et à diverses activités pour les enfants. Le cabinet a reçu une demande de d'achat publicitaire pour le calendrier annuel. Deux mille exemplaires du calendrier seront distribués gratuitement aux personnes et aux entreprises.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-12-05



Dossier # : 1238420003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender la résolution CA23 20 0368 afin de corriger le nom de l'organisme Centre multiculturel de ressources de Lasalle (CMRL). |

D'amender la résolution CA23 20 0368 afin de corriger le nom de l'organisme Centre multiculturel de ressources de Lasalle (CMRL) qui avait été identifié de façon erronée sous le nom Centre de ressources multiculturelles de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:10

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238420003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender la résolution CA23 20 0368 afin de corriger le nom de l'organisme Centre multiculturel de ressources de Lasalle (CMRL). |

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à amender la résolution adopté lors de la séance du 10 octobre 2023. Le nom de l'organisme *Centre de ressources multiculturelles de LaSalle* aurait dû être indiqué comme Centre multiculturel de ressources de Lasalle (CMRL).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0368 (1238157006) - Soutien financier - Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle

DESCRIPTION

Amender la résolution CA 23 20 0368 afin de corriger le nom de l'organisme Centre multiculturel de ressources de Lasalle (CMRL).

JUSTIFICATION

La correction est nécessaire afin d'assurer l'octroi de la subvention de 1 000 \$ à cet organisme, dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS).

Le Centre multiculturel de ressources de Lasalle (CMRL) est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien* des organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplis, et l'ensemble des vérifications ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1234629012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 16 380 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2023-2024 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et autoriser la signature de la convention prévue à cet effet. |

D'autoriser une contribution financière de 16 380 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour la période 2023-2024 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention; et.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-08 09:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1234629012**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 16 380 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2023-2024 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et autoriser la signature de la convention prévue à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter

contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers les Tables de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2022-2023 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 416 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0396 (1224629005) adopté le 7 novembre 2022 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2022-2023 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et selon les conditions prévues

CA21 20 0397 (1214629006) adopté le 4 octobre 2021 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ pour la période 2021-2022 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et selon les conditions prévues.

CA20 20 0370 (1204629002) adoptée le 5 octobre 2020 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local selon les conditions prévues.

CA19 20 0326 (1194629020) adoptée le 8 juillet 2019 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

DESCRIPTION

Les principaux enjeux de la Table de développement social de LaSalle sont :

- Maintenir et accroître la participation des divers acteurs, communautaires, institutionnels, privés, élus et citoyens au sein de la Table de développement social de LaSalle;
- Définir une planification stratégique inclusive et qui mobilisera les acteurs locaux;
- Accroître la visibilité des actions portées par la table.

JUSTIFICATION

Favoriser une mobilisation des acteurs/intervenants autour des enjeux vécus par les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. La concertation du milieu par tous les acteurs/intervenants publics, privés et institutionnels facilite le règlement des problématiques vécues dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2023-2024, pour la Table de développement social de LaSalle s'élève à **86 683 \$** répartis de la manière suivante :

| Centraide | DRSP | Ville de Montréal | Total |
|-----------|-----------|-------------------|-----------|
| 49 620 \$ | 20 683 \$ | 16 380 \$ | 86 683 \$ |

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MESS**

- § Cette contribution financière demeure non récurrente;
- § Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- § Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2023-11-30



Dossier # : 1234629020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2023 et autoriser la signature de la convention à cet effet. |

D'accorder une contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2023;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-08 09:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1234629020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2023 et autoriser la signature de la convention à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Un budget de 71 701 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale a été octroyé pour soutenir les actions prévues au plan de la revitalisation du comité de revitalisation urbaine et sociale du secteur Airlie/Bayne dans l'arrondissement de LaSalle. Cette subvention couvrira les frais de gestion, tels que les ressources humaines et le projet de mobilisation du milieu. Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie/Bayne, l'Arrondissement a entrepris avec le milieu laSallois une démarche de revitalisation urbaine intégrée en 2009. Pour ce faire, un mandat a été confié à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation du diagnostic et le plan d'intervention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 395 (1224629002) - 7 novembre 2022 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2022 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

CA21 20 0182 (1214629001) - 3 mai 2021 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2021 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables.

CA19 20 0216 (1194629008) - 6 mai 2019 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2019 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin, incluant toutes les taxes applicables

CA18 20 0209 - 7 mai 2018 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2018 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables

DESCRIPTION

La contribution financière doit être utilisée principalement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne.

Elle peut servir à financer toute initiative reliée au soutien de la démarche de revitalisation : mobilisation, coordination, concertation, formation, études, etc.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et inclusion sociale certifie que la description inscrite dans ce sommaire décisionnel répond aux objectifs de la démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses sera comptabilisé au budget du Service de la diversité et inclusion sociale. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les fonds sont réservés par la demande d'achat # **DA 800528**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2023-11-30



Dossier # : 1237151044

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024 |

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151044

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024 |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) prévues au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2024 et programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) 2024 de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1239796001- CM23 0295 - 8 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023.

GDD 1237151002 - CA23 20043 - 6 février 2023 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023

GDD 1225276001- CM22 0359 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif

de la Ville (RAAV) en 2022

GDD 1227151002 - CA22 200012 - 17 janvier 2022 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2022.

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle souhaite réaliser des travaux de reconstruction de trottoir sur le réseau artériel et les collectrices de la ville et propose d'offrir au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de prendre en charge ces travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. La liste des projets est présentée dans la demande RMT24_LAS de l'arrondissement soumise au SIRR.

JUSTIFICATION

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs sur le réseau artériel et sur les collectrices, la prise en charge de ces travaux par l'arrondissement permettra de satisfaire aux priorités établies par l'arrondissement, soit de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens. Il permettra notamment de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques de trottoir dangereux ainsi que d'assurer la circulation des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement à 100 % du projet est à la charge du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

L'enveloppe budgétaire demandée par l'arrondissement pour la réfection mineure de trottoirs est de 360 000 \$ net de ristourne. Voir la demande de financement en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par la sécurisation des trottoirs et bordures est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements de maintien des infrastructures - Réfection mineurs de trottoirs, permettront d'améliorer significativement les conditions des trottoirs du réseau artériel. Les interventions seront orientées vers les sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle

Luce DOYON, LaSalle

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Nam NGUYEN, 21 novembre 2023

Patrick RICCI, 21 novembre 2023

Viorica ZAUER, 21 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-20



Dossier # : 1232484020

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024

De nommer les élus suivants à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger, à titre de président,
Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo.

De nommer madame Charlotte Boulanger à titre de membre résident permanente et monsieur Kednel François à titre de membre résident suppléant pour la seconde année du mandat en cours des membres résidents.

De nommer les personnes-ressources suivantes de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour une durée indéterminée :

Monsieur Pascal Lavoie,
Monsieur Antoine Cantin-Ratelle,
Monsieur Marc Chenouda,
Madame Eugénie Lamontagne.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484020**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2024 |

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.2 a) du règlement numéro LAS-0002-5, le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

Six (6) personnes choisies parmi les résidents(es) de l'arrondissement, dont trois (3) membres minimum doivent avoir une expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du génie (construction ou autre spécialité reliée au bâtiment), de l'architecture, de l'architecture du paysage ou du patrimoine, et une (1) personne agissant à titre suppléant.

En vertu de l'article 3 de ce même règlement, la durée du mandat pour les membres résidents(es) est de deux (2) ans et celle des membres du conseil d'arrondissement est d'un (1) an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0447 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

CA21 20 0493 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

CA21 20 0097 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021

CA20 20 0018 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020

DESCRIPTION

Le Comité consultatif d'urbanisme est un comité exigé en vertu de la loi. Il est donc impératif de mandater les membres suivants dans le respect de l'article 2.4 du règlement LAS-0002-5 afin d'assurer la continuité des activités essentielles de l'arrondissement :

Les membres résidents suivants ont été nommés pour un mandat de deux ans en 2022 :

David Nadeau

Alexandra Papantonopoulos-Dumasa

Frédéric Lavoie

Michelle Delisle-Boutin

Michal Pawelczak

Kednel François
Charlotte Boulanger, à titre de membre suppléant

Pour l'année 2024, Charlotte Boulanger sera membre résident permanente et Kednel François sera membre résident suppléant.

Les élus suivants sont nommés à titre de membres du comité consultatif conseil pour un mandat d'un an :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger, à titre de président
Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Les personnes-ressources de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises sont désormais :

Monsieur Pascal Lavoie,
Monsieur Antoine Cantin-Ratelle,
Monsieur Marc Chenouda,
Madame Eugénie Lamontagne.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce comité répond à l'axe 3.4 - valoriser la participation citoyenne, de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-12-04



Dossier # : 1238420002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 21 décembre 2023, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, au centre communautaire et culturel Henri-Lemieux et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2023 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël. |

D'entériner la décision d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 21 décembre 2023, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2023 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 07:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238420002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 21 décembre 2023, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, au centre communautaire et culturel Henri-Lemieux et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2023 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite collecter, du 1er au 21 décembre 2023, des denrées alimentaires non périssables dans cinq édifices municipaux de l'arrondissement de LaSalle : la mairie, la bibliothèque L'Octogone, l'aréna Jacques-Lemaire, le centre communautaire et culturel Henri-Lemieux et le Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). Une collecte de denrées alimentaires non périssables est également prévue dans le cadre du patinage de Noël qui se tiendra le 24 décembre 2023 à l'aréna Jacques-Lemaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0434 (1228317008) - 5 décembre 2022 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables aux endroits suivants : à la mairie, à l'emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et, au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). D'autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2022 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël. De suspendre l'application du règlement 1878 en ce qui concerne la collecte de denrées alimentaires non périssables aux dates et endroits précités.

CA19 20 0510 (1198426003) - 4 novembre 2019 : D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du Centre du Vieux Moulin. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

CA18 20 0503 (1187551020) adoptée le 5 novembre 2018 : D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans l'arrondissement. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

DESCRIPTION

Puisque toute forme de sollicitation est interdite dans les édifices municipaux de l'arrondissement, le conseil d'arrondissement doit accepter de suspendre l'application du règlement 1878 afin d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 21 décembre 2023, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables dans cinq édifices municipaux précités. Dans les dernières années, les denrées non périssables étaient récoltées pour la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle). Toutefois, la conférence LaSalle a fermé ses portes au mois de juillet 2021. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite poursuivre la collecte de denrées au sein de ses installations et les remettre à des organismes laSallois œuvrant en sécurité alimentaire et qui distribuent des paniers de Noël aux citoyens de LaSalle en situation de vulnérabilité. Le carrefour alimentaire et ses partenaires seront responsables de ramasser de façon régulière les denrées. Les organismes qui recevront des denrées alimentaires seront les collaborateurs du Carrefour alimentaire.

JUSTIFICATION

Le nombre de laSallois en situation de vulnérabilité est croissant et l'arrondissement souhaite faire sa part pour permettre aux citoyens de l'arrondissement de pouvoir contribuer à la cause.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La campagne de collecte de denrées alimentaires non périssables sera diffusée sur les quatre panneaux d'affichage numérique, les réseaux sociaux et le site Internet de l'arrondissement. De plus, un courriel d'information sera envoyé aux employés de l'arrondissement et aux organismes de LaSalle. L'équipe des communications nous fournira de l'affichage explicatif pour les tables et paniers de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anabele GAGNON-MOUSTELLY, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1233035014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2023. |

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:22

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233035014**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2023. |

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200412 le 6 novembre 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 22 octobre 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2023

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-11-27



Dossier # : 1232484028

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déc. Extra - Adopter le règlement de tarification LAS-0161

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement 12 décembre 2023;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0161 abrogeant et remplaçant le règlement numéro LAS-0154, a été déposé et présenté à la séance du conseil du 12 décembre 2023;

D'adopter le règlement de tarification numéro LAS-0161.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484028

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déc. Extra - Adopter le règlement de tarification LAS-0161 |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 20 0471 - Adopter le règlement de tarification numéro LAS-0154
- CA21 20 0367 - LAS-0147 - séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 août 2021
- CA21 20 0190 - LAS-0141-1 - séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021

DESCRIPTION

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0154 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont trait aux sujets suivants :

- Permis de tournage
- Gratuité de location de salles par les organismes reconnues
- Plateaux sportifs
- Disponibilités du Centre récréatif et communautaire de LaSalle
- Accès aux piscines extérieures

Les tarifs associés à la location, à l'utilisation et aux services offerts par les installations suivantes sont également modifiés :

- Prêt de DVD
- Services d'impression et de photocopie
- Article perdu ou endommagé
- Sacs réutilisables
- Limite bloquante pour frais et pénalités non payés
- Surfaces glacées intérieures
- Espaces de rangement
- Mascotte Fleming
- Plancher de danse de la Terrasse Serre
- Théâtre du Grand Sault et Galerie les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement sur les tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 décembre 2023

Présentation et dépôt : 12 décembre 2023

Avis public de l'adoption du règlement : X décembre 2023

Adoption du règlement : 15 janvier 2024

Entrée en vigueur du règlement : X janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le :

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1232484028

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déc. Extra - Adopter le règlement de tarification LAS-0161

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement 12 décembre 2023;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0161 abrogeant et remplaçant le règlement numéro LAS-0154, a été déposé et présenté à la séance du conseil du 12 décembre 2023;

D'adopter le règlement de tarification numéro LAS-0161.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1232484028

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déc. Extra - Adopter le règlement de tarification LAS-0161 |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 20 0471 - Adopter le règlement de tarification numéro LAS-0154
- CA21 20 0367 - LAS-0147 - séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 août 2021
- CA21 20 0190 - LAS-0141-1 - séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021

DESCRIPTION

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0154 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont trait aux sujets suivants :

- Permis de tournage
- Gratuité de location de salles par les organismes reconnues
- Plateaux sportifs
- Disponibilités du Centre récréatif et communautaire de LaSalle
- Accès aux piscines extérieures

Les tarifs associés à la location, à l'utilisation et aux services offerts par les installations suivantes sont également modifiés :

- Prêt de DVD
- Services d'impression et de photocopie
- Article perdu ou endommagé
- Sacs réutilisables
- Limite bloquante pour frais et pénalités non payés
- Surfaces glacées intérieures
- Espaces de rangement
- Mascotte Fleming
- Plancher de danse de la Terrasse Serre
- Théâtre du Grand Sault et Galerie les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement sur les tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 décembre 2023

Présentation et dépôt : 12 décembre 2023

Avis public de l'adoption du règlement : X décembre 2023

Adoption du règlement : 15 janvier 2024

Entrée en vigueur du règlement : X janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le :

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1232484030

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déc. Extra - Adopter le Règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations temporaires du domaine public à des fins de tournage. |

Adopter le règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations temporaires du domaine public à des fins de tournage.

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484030****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déc. Extra - Adopter le Règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations temporaires du domaine public à des fins de tournage.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement de tarification qui sera adopté par l'arrondissement en 2024 prévoit une nouvelle section visant les permis de tournage. Il y a donc lieu d'amender le règlement LAS-0060 afin d'intégrer les permis de tournage à la liste de permis déjà émis par l'arrondissement associés à l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Amender le règlement sur l'occupation du domaine public LAS-0060 de manière à encadrer l'occupation temporaire du domaine public à des fins de tournage.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 12 décembre 2023
Présentation et dépôt : 12 décembre 2023
Adoption du règlement : 15 janvier 2024
Entrée en vigueur du règlement : Janvier 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le :



Dossier # : 1232484030

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déc. Extra - Adopter le Règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations temporaires du domaine public à des fins de tournage. |

Adopter le règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations temporaires du domaine public à des fins de tournage.

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484030****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déc. Extra - Adopter le Règlement LAS-0060-2 amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 de manière à encadrer les occupations temporaires du domaine public à des fins de tournage.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement de tarification qui sera adopté par l'arrondissement en 2024 prévoit une nouvelle section visant les permis de tournage. Il y a donc lieu d'amender le règlement LAS-0060 afin d'intégrer les permis de tournage à la liste de permis déjà émis par l'arrondissement associés à l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Amender le règlement sur l'occupation du domaine public LAS-0060 de manière à encadrer l'occupation temporaire du domaine public à des fins de tournage.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 12 décembre 2023
Présentation et dépôt : 12 décembre 2023
Adoption du règlement : 15 janvier 2024
Entrée en vigueur du règlement : Janvier 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le :



Dossier # : 1239255037

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le transfert de compétence vers l'arrondissement de LaSalle du lot de la Ville de Montréal numéro 1 079 572 du cadastre du Québec, utilisé à des fins de stationnement, afin de le convertir à des fins de parc. |

D'autoriser le transfert de compétence vers l'arrondissement de LaSalle du lot de la Ville de Montréal numéro 1 079 572 du cadastre du Québec, utilisé à des fins de stationnement, afin de le convertir à des fins de parc.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:09

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239255037**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le transfert de compétence vers l'arrondissement de LaSalle du lot de la Ville de Montréal numéro 1 079 572 du cadastre du Québec, utilisé à des fins de stationnement, afin de le convertir à des fins de parc. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement, de concert avec une mobilisation citoyenne et commerçante, déploie depuis quelques années des efforts afin de revitaliser le quartier du Village des Rapides. Plusieurs initiatives soutenant la vitalité commerciale ont été mises en place, dont :

- Un comité tactique de réflexion sur la vitalité commerciale composé de commerçants, d'élus, de PME MTL GSO et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE);
- La mise sur pied d'un fonds dédié à la vitalité commerciale;
- L'installation de placotoirs sur la rue Centrale;
- Le financement d'une murale sur la rue Centrale.

En plus des efforts de revitalisation commerciale, plusieurs groupes citoyens ont initié des projets afin de dynamiser la vie de quartier.

Dans ce contexte, l'arrondissement souhaite récupérer le lot 1 079 572, actuellement utilisé comme stationnement public et appartenant à la Ville de Montréal, afin de le verser dans ses actifs. L'intention de l'arrondissement est de désigner ce terrain comme étant un parc. Ceci permettra de bonifier l'offre d'espaces publics dans le quartier dans l'optique de poursuivre les objectifs de dynamisation et de revitalisation du secteur. Ce terrain est stratégiquement situé au coin de la 2e Avenue et de la rue Centrale, ce qui permettra d'ajouter un lieu d'animation à proximité de la rue commerciale.

Avec le versement de ce terrain au domaine public de l'arrondissement, l'intention est de mettre en place une stratégie d'occupation transitoire permettant d'occuper ce lieu de façon dynamique et flexible. L'occupation transitoire servira de laboratoire urbain et permettra de déterminer les besoins de la communauté. Par la suite, l'arrondissement envisage de réaménager le site de façon permanente en fonction des besoins de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu en date du 23 janvier 2023 l'autorisation de la Division des analyses immobilières de verser le lot 1 079 572 au domaine public à des fins de parc. Ce transfert de compétence vers l'arrondissement est sans enjeux particuliers et s'effectue à coût nul.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

La conversion du zonage de cet espace de stationnement vers un statut de parc contribue à l'accélération de la transition écologique visée par la planification stratégique de LaSalle 2023-2030.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 27 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

Le : 2023-09-21



Dossier # : 1237151040

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une zone de stationnement interdit de 5 mètres devant le 2201, rue Léger (Edifice Mostra) dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'autoriser une zone de stationnement interdit en tout temps de 5 mètres de part et d'autre de l'entrée charretière du stationnement souterrain du 2201, rue Léger (Edifice Mostra) dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:19

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151040

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une zone de stationnement interdit de 5 mètres devant le 2201, rue Léger (Edifice Mostra) dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'ouverture du complexe résidentiel situé au 2201, rue Léger, une demande a été acheminée à l'arrondissement témoignant de la difficulté de sortir du stationnement souterrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Après analyse, l'enjeu provient essentiellement d'une perte de visibilité vers la rue Léger résultant des véhicules stationnés de part et d'autre de l'entrée charretière. La situation est accentuée par le fort débit automobile et de camionnage sur la rue Léger puisque cette artère fait partie du réseau de camionnage de l'arrondissement.

De plus, après une vérification des lieux, le triangle de visibilité à la sortie du stationnement souterrain est bel et bien affecté par les véhicules stationnés de part et d'autre de l'entrée charretière. La situation est aggravée par la pente négative du stationnement.

Le comité de circulation a discuté du dossier à sa rencontre du 23 octobre 2023 et à déterminé qu'il est justifié d'installer des espaces de stationnement interdit en tout temps d'environ 5 mètres de part et d'autre de l'entrée charretière du stationnement souterrain du 2201, rue Léger afin d'augmenter la visibilité de ses usagés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des travaux publics

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-06

**Dossier # : 1237151042**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'installation de prescription de stationnement et d'arrêts obligatoires sur l'avenue des Rapides entre la 40e avenue et le boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle |

D'autoriser l'installation de prescriptions de stationnement interdit en tout temps sur le côté nord et ouest de l'avenue des Rapides du début du développement résidentiel près de la 40e Avenue jusqu'au boulevard LaSalle;

D'autoriser l'installation de prescriptions de stationnement interdit en tout temps sur le côté sud de l'avenue des Rapides du début du développement résidentiel près de la 40e Avenue jusqu'au début de la courbe de l'avenue des Rapides;

D'autoriser l'installation de prescriptions de stationnement interdit les mercredis de 8 h à 12 h du 16 avril au 15 novembre et les lundis, mercredis et vendredis de 8 h à 17 h, sauf avis contraire, sur le côté ouest de l'avenue des Rapides du début de la courbe de l'avenue des Rapides et le boulevard LaSalle; et

D'autoriser l'installation de deux (2) arrêts obligatoires sur l'avenue des Rapides :

- Un (1) arrêt obligatoire sur l'avenue des Rapides à l'angle du boulevard LaSalle sur le côté sud-ouest en direction sud,

- Un (1) arrêt obligatoire sur l'avenue des Rapides à l'angle du boulevard LaSalle sur le côté sud-est en direction sud.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:17**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151042

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'installation de prescription de stationnement et d'arrêts obligatoires sur l'avenue des Rapides entre la 40e avenue et le boulevard LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle |

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que la phase finale du développement résidentiel sur l'avenue des Rapides entre la 40e avenue et le boulevard LaSalle est sur le point de se terminer, l'arrondissement de LaSalle doit installer les prescriptions de stationnement requises pour permettre l'entretien de la rue. Il faut également installer des arrêts obligatoires à l'intersection de l'avenue des Rapides et du boulevard LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Afin d'assurer l'entretien en période estivale et hivernale, l'arrondissement doit installer toute la signalisation de prescriptions de stationnement nécessaires à cette fin sur l'avenue des Rapides. De plus, comme le promoteur a déjà procédé à l'installation du premier arrêt obligatoire, afin de se conformer aux normes de la signalisation routière du Québec, l'arrondissement LaSalle doit installer des arrêts obligatoires à l'intersection de l'avenue des Rapides et du boulevard LaSalle en direction sud pour assurer la sécurité des lieux .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-22



Dossier # : 1237151048

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Beauchamps dans l'arrondissement de Lasalle |

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Beauchamps dans l'arrondissement de Lasalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 08:11

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1237151048**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue Beauchamps dans l'arrondissement de Lasalle |

CONTENU**CONTEXTE**

Une requête a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. Le requérant n'a pas accès à un stationnement hors rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile du requérant sur la rue Beauchamps

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible à l'installation d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-29



Dossier # : 1237151041

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue John-F.-Kennedy dans l'arrondissement de Lasalle. |

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile du requérant sur la rue John-F.-Kennedy dans l'arrondissement de Lasalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1237151041**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la rue John-F.-Kennedy dans l'arrondissement de Lasalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

Une requête a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. Le requérant n'a pas accès à un stationnement hors rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile du requérant sur la rue John-F.Kennedy

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible à l'installation d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-20



Dossier # : 1236152004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 1537, rue Perras (lot 1 725 541). |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003283277), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 1537, rue Perras (lot 1 725 541), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il:

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Augmente le verdissement du site.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-06 16:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1236152004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 1537, rue Perras (lot 1 725 541). |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (3003283277) a été déposée le 29 juin 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal.
 Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale (h1) construite en 1980 dont le style architectural est reproduit au sein d'un ensemble de bâtiments longeant le côté nord de la rue Perras. L'habitation est dans un milieu plutôt homogène. Le bâtiment est composé de deux étages, d'une toiture de type fausse mansarde recouverte de bardeaux d'asphalte. On y retrouve des lucarnes à l'étage. Le revêtement au niveau du rez-de-chaussée est de la brique d'argile rouge.

Les travaux visent l'agrandissement du bâtiment sur sa pleine largeur dans la cour arrière, dans le prolongement des façades latérales. Cet agrandissement représenterait un ajout de 61 m² à l'habitation existante. La proposition reprend quelques éléments du langage architectural de la portion existante : toiture de type fausse mansarde, revêtement de brique et de clin métallique.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd: brique d'argile, du fabricant Glen-Gery, format modulaire (3''9/16 x 2''1/4 x 7''5/8), installation standard, série *Symmetr* , teinte *Braddock* ou brune, Texture *Sanded velour*, ou équivalent ;
- Revêtement léger: revêtement métallique, du fabricant Mac Métal, modèle Norwood 5 3/8", installation standard, teinte noir, ou équivalent ;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un **avis favorable unanime**, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants ;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois ;
- Augmente le verdissement du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-12-01

**Dossier # : 1236152005**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9175, rue Centrale (lot 1 725 096). |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003252247), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment situé au 9175, rue Centrale (lot 1 725 096), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment existant;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Augmente le verdissement du site.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:39**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236152005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 9175, rue Centrale (lot 1 725 096). |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (3003252247) a été déposée le 2 mars 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal.
Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise une habitation unifamiliale (h1) d'un étage et demi construite en 1972 qui s'insère dans un contexte bâti plutôt hétérogène. Sans être apparentée à un type architectural précis, le bâtiment est dominé par une portion de la façade avant en avancée, laquelle arbore une toiture de type fausse mansarde. Également, à noter que la propriété est adjacente à un site institutionnel.
La demande vise un agrandissement en hauteur, la modification des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures tout comme la modification du toit mansardé en saillie au-dessus du garage. Lors d'un avis préliminaire, les membres du CCU ont fait leurs commentaires face au projet. La dernière version proposée prend en considération ces commentaires, notamment en proposant un matériau léger à l'étage ainsi qu'un volume de toiture simplifié.

Les matériaux de revêtement proposés sont les suivants :

- Revêtement lourd: brique d'argile, du fabricant Brampton, Série *Contemporary, Royal gray*, format norman metric, pose en panneresse et en damier horizontal et vertical pour l'encadrement de certaines ouvertures, finition velour, teinte grise, ou équivalent ;
- Revêtement léger: bois d'ingénierie, du fabricant Maibec, format 9 pouces, série Ced'r Vue, installation horizontale, finition texture de bois, teinte Granit, ou équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un **avis favorable unanime**, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment existant ;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois ;
- Augmente le verdissement du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTREAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-12-01



Dossier # : 1236152006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de transformer le bâtiment principal situé au 310-312 A, 9e avenue (lot 1 077 505). |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003285060), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 310-312 A, 9e avenue (lot 1 077 505), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:36

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236152006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de transformer le bâtiment principal situé au 310-312 A, 9e avenue (lot 1 077 505). |

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003285060) a été déposée le 5 juillet 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour 310-312 A, 9e avenue (lot 1 077 505).

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise une habitation de quatre logements (h3), construite en 1952. Le type architectural de cette habitation est une variante du plex, reconnaissable par le chaînage d'angles en pierre et ses saillies en façade avant.

Les travaux visent à agrandir l'ouverture d'une fenêtre en façade latérale gauche pour y aménager une nouvelle issue de secours pour l'un des logements au rez-de-chaussée. Ces travaux sont effectués afin de corriger une situation non conforme aux exigences d'issues de secours du Code national du Bâtiment.

L'agrandissement projetée de l'ouverture seraient effectués sur 2 pieds, 1 pouce à la verticale. Les travaux visent également l'ajout d'un escalier, son garde-corps et un balcon donnant accès à la nouvelle porte.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un **avis favorable unanime**, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et met en valeur le milieu résidentiel ;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant ;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier ;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTREAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-12-01



Dossier # : 1236152007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de transformer le bâtiment principal situé au 289, 5e avenue (1 078 844). |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003303406), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment principal situé au 289, 5e avenue (1 078 844), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-05 16:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236152007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de transformer le bâtiment principal situé au 289, 5e avenue (1 078 844). |

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003303406) a été déposée le 11 septembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer le bâtiment principal.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise une habitation trifamiliale isolée construite en 1949. Ce bâtiment est associé au type architectural du plex, notamment en raison de son revêtement de brique rouge, ses saillies importantes en façade avant (escaliers et balcons) et la composition symétrique de celle-ci.

La transformation de l'habitation trifamiliale existante en habitation unifamiliale implique l'agrandissement de trois ouvertures en façade latérale gauche et une ouverture en façade arrière.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un **avis favorable unanime**, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et met en valeur le milieu résidentiel ;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant ;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier ;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTREAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-12-01



Dossier # : 1236152003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter la planification détaillée de l'aire TOD LaS-O, tel que requis par la convention de financement intervenue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain.

D'adopter la planification détaillée de l'aire TOD LaS-O, tel que requis par la convention de financement intervenue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-12-05 16:30

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236152003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter la planification détaillée de l'aire TOD LaS-O, tel que requis par la convention de financement intervenue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain. |

CONTENU**CONTEXTE**

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, en vertu de la résolution numéro CC18-003, un programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (Transit-Oriented Development) sur le territoire métropolitain. Par le biais de ce programme, la CMM s'engage à financer, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ par projet, des projets TOD à même le Fonds de développement métropolitain. La planification détaillée de l'aire TOD LaS-O a fait partie des projets retenus. Cette planification a été réalisée conjointement par l'Arrondissement de LaSalle et la firme AECOM Consultants. Le mandat a fait l'objet d'une convention de financement signée par l'arrondissement et la CMM en avril 2021.

Ce grand mandat de planification vise principalement à élaborer une vision concertée d'aménagement afin d'intensifier le développement autour de la gare LaSalle : une station sous-utilisée du réseau de trains de banlieue de la région métropolitaine localisée dans un secteur déstructuré de l'Arrondissement de LaSalle. La gare, difficilement accessible par les résidents en raison des nombreuses barrières physiques, est entourée de plusieurs terrains qui sont soit vacants, soit à requalifier, et dont le potentiel de (re)développement est indéniable. Le secteur compte également un terminus d'autobus à proximité ainsi qu'un complexe industriel d'intérêt patrimonial (ancienne distillerie Seagram) dont le terrain d'une superficie de 45 000 mètres carrés est en quête d'une nouvelle vocation.

La planification amorce ainsi une réflexion quant à la métamorphose de ce secteur déstructuré en un milieu de vie mixte axé sur une intensification résidentielle responsable, une harmonisation des usages, une gestion efficace des stationnements, un design urbain de qualité et une meilleure accessibilité. Le tout s'opère dans la perspective d'accélérer la transition écologique, d'orienter une partie importante de la croissance démographique dans ce secteur stratégique et de diminuer la dépendance à l'automobile des résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1 mars 2021 - CA21 20 0091 : Signature de la convention de financement - aide financière à l'aménagement des aires TOD

DESCRIPTION

La réalisation de la planification détaillée pour l'aire TOD LaS-O inclut les composantes suivantes :

- Un portrait du secteur basé sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes; sur l'étude des composantes sociodémographiques et socioéconomiques; sur une analyse de l'évolution historique, de la forme urbaine et de l'offre en matière de mobilité; sur l'identification des contraintes naturelles et anthropique; sur l'étude de l'accessibilité et du potentiel d'optimisation de la gare LaSalle et du terminus d'autobus de la STM; sur l'étude de positionnement économique Airlie-Lafleur réalisée en 2020, etc. ;
- Une vision d'aménagement concertée par la population et l'ensemble des parties prenantes;
- Un concept d'aménagement intégrant les paramètres de développement retenus parmi trois différentes propositions, ses implications et retombées sur les plans environnemental, social et économique, l'implication des partenaires afin d'assurer sa réalisation ainsi que son montage financier ;
- Une stratégie de mise en œuvre ciblant les interventions qui permettront le déploiement de la vision, leur échelle temporelle de réalisation ainsi que les coûts, les ressources et les partenaires qui y sont rattachés.

Par ailleurs, tout au long de la démarche, un large processus de participation auprès de la population et des acteurs concernés a été mis en place, avec la collaboration du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). Plusieurs activités ont été tenues :

25 janvier et les 2 et 9 février 2022 : trois entrevues dirigées en visioconférence ont été effectuées auprès de trois grands acteurs du milieu. Une grille d'entrevue a permis de guider les entretiens avec des questions portant sur trois volets principaux : la mobilité, les espaces publics et les services à la population.

16 février 2022 : un atelier virtuel, d'une durée d'environ 1 h 30 a été organisé avec des représentants des secteurs commercial et industriel et avec des propriétaires de grands terrains à (re)développer pour discuter de l'état actuel du secteur et de leur vision de son futur. Il y avait au total neuf participants à l'activité.

Début mars 2022 : pendant la période d'inscription à l'atelier de cocréation, une carte interactive a été mise à disposition des citoyens sur les sites de realisonsmontréal.ca et makingmontreal.ca. Ceux-ci étaient invités à identifier les lieux ou les aménagements à bonifier ou à conserver dans le secteur visé en y ajoutant des épingles et en expliquant leur choix. À la fin de l'exercice, 135 personnes avaient consulté la carte interactive et 69 commentaires ont été enregistrés par 15 contributeurs différents.

22 mars 2022 : un atelier de co-création ouvert au grand public a eu lieu. Les discussions portaient sur les aspirations des citoyens concernant le futur du quartier LaS-O, afin d'alimenter la vision et les orientations d'aménagement guidant le reste de la planification. Les avis de la population ont été récoltés par le biais d'un travail en sous-groupes comprenant une activité brise-glace, un exercice de prototypage et un exercice individuel écrit. Au total, 33 citoyens et quelques représentants de firmes privées ayant des intérêts

dans le quartier étaient présents lors de l'activité.

30 septembre au 14 octobre 2022 : un sondage destiné à toute la population a été mis en ligne. L'objectif du sondage était de sonder la population sur les trois scénarios d'aménagement potentiels afin d'orienter de façon plus fine l'arrondissement vers une planification détaillée. Plusieurs questions portant sur le niveau d'adhésion à l'énoncé de vision ainsi que sur les différents paramètres des scénarios, regroupés par thématiques afin de faciliter la compréhension, étaient posées. Au final, plus de 200 personnes se sont mobilisées pour répondre au sondage.

JUSTIFICATION

La convention de financement, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain intervenue entre la CMM et la Ville de Montréal, requiert que la planification détaillée finale soit adoptée par une résolution du conseil de l'arrondissement concernée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la planification sera entièrement assuré par la CMM, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, et selon les modalités de la convention de financement signée par l'arrondissement et la CMM.

MONTREAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La planification détaillée cadre avec les documents de planification élaborés par les paliers de gouvernements supérieurs (CMM, Agglomération de Montréal, Ville de Montréal) ainsi que les documents stratégiques élaborés par l'Arrondissement.

Planification stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement de LaSalle

Ce document stratégique énonce de nombreux axes d'intervention sur lesquels orienter la planification détaillée du secteur, tels que planifier un développement immobilier équilibré et harmonieux; stimuler le développement économique; valoriser les espaces verts, les parcs et les plans d'eau; Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain; désenclaver le territoire; favoriser les déplacements actifs et collectifs; assure la résilience

du territoire et des infrastructures, etc. La planification détaillée évalue chacune de ces options.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-12-01



Dossier # : 1236456012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-11-28 17:30

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-11-28



Dossier # : 1233680004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer le gymnase du Centre récréatif et communautaire de LaSalle « gymnase Arthur-Reeves »

De nommer le gymnase du Centre récréatif et communautaire de LaSalle « gymnase Arthur-Reeves ».

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-07 13:11

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233680004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer le gymnase du Centre récréatif et communautaire de LaSalle « gymnase Arthur-Reeves » |

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal adoptait lors de sa séance du 17 juin 2013, une modification au *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (règlement 02-002) pour donner un rôle aux arrondissements en matière de toponymie en leur déléguant la dénomination d'aménagements ou constructions publics, à l'exception des bâtiments, situés dans les parcs. Les arrondissements peuvent ainsi nommer des aménagements ou constructions tels que sentiers, carrefours, espaces, lieux de rencontre, scènes, bassins, murets, etc.

L'arrondissement de LaSalle désire utiliser cette compétence pour reconnaître le travail bénévole accompli par monsieur Arthur Reeves (1943-2010), bénévole engagé dans plusieurs organismes de LaSalle pendant de nombreuses années, et particulièrement auprès du Club des Garçons et Filles. Ce Club avait ses locaux dans le bâtiment qui est aujourd'hui le Centre communautaire et récréatif de LaSalle (CRCL).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 0609, 17 juin 2013 (1134521003) - Modifier le règlement 02-002 pour déléguer aux arrondissements des pouvoirs en matière de toponymie

DESCRIPTION

Nommer le gymnase du Centre récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) « gymnase Arthur-Reeves » et installer une plaque pour identifier le lieu.

JUSTIFICATION

Né en 1943 à Pointe-Saint-Charles, Arthur Reeves a fréquenté le Club des Garçons et Filles local dans son enfance et sa jeunesse. Il épouse Lise Campeau en 1967 et le couple s'installe à LaSalle. Il fonde Décorama Métal, une imprimerie-sérigraphie. Il est décédé en 2010, lors d'une partie de chasse au Wyoming.

Retraité en 2003, il consacre ses temps libres à plusieurs organismes communautaires de son milieu, mais particulièrement au Club des Garçons et Filles de LaSalle, dont il est membre fondateur et sur le conseil d'administration duquel il siège pendant 15 ans. À ce titre, il contribue au projet de construction des locaux du Club au 8700 rue Hardy, dans le parc Lefebvre. Depuis la dissolution du Club, ces locaux accueillent le Centre récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL).

À LaSalle, Arthur-Reeves s'implique aussi dans les organismes suivants : Chevaliers de Colomb, Club Richelieu (2003-2004), Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, Société Saint-Vincent-de-Paul et Vélo-plaisir.

Très impliqué dans la banque alimentaire Dépannage Solution LaSalle, avec son ami Gaétan Saint-Pierre, ils remportent ensemble, en 2010, un prix Moulin d'or dans la catégorie communautaire, pour souligner 11 ans d'engagement commun à Dépannage Solution LaSalle, ainsi que leur engagement communautaire respectif.

Compte tenu qu'Arthur Reeves a été impliqué durant de nombreuses années au Club des Garçons et Filles, devenu le CRCL, qu'il a contribué à sa réalisation et qu'il rencontre les critères de reconnaissance en matière de toponymie locale, il est justifié de nommer le gymnase du CRCL en son honneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le gymnase Arthur-Reeves sera identifié par deux plaques à installer à l'intérieur du Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

Estimation des coûts : 600 \$

Poste budgétaire : 301714.01801.53802.014032.000000 (conception et réalisation d'affiches)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette dénomination permet d'enrichir le patrimoine toponymique de l'arrondissement de LaSalle en rendant hommage localement à un homme dévoué à sa communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dévoilement de la plaque aura lieu en présence de la famille, des élus et de représentants des organismes qui sont les principaux usagers du gymnase du CRCL, puis fera l'objet de communications à caractère local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise

POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-12-05



Dossier # : 1232484031

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer la pétition de résidents visant l'amélioration des infrastructures du parc Martineau dans l'arrondissement de LaSalle. |

De déposer la pétition de résidents visant l'amélioration des infrastructures du parc Martineau dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-12-06 16:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484031**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer la pétition de résidents visant l'amélioration des infrastructures du parc Martineau dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

De jeunes résidents de l'arrondissement de LaSalle ont manifesté leur désir d'avoir un parc adapté à leur besoins actuels. Ils ont donc déposé une pétition au bureau Accès LaSalle pour demander l'amélioration des infrastructures du parc Martineau dans l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt d'une pétition de résidents pour l'amélioration des infrastructures du parc Martineau dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-12-05